

Plan Local d'Urbanisme

4. PLAN DE ZONAGE

4.7. LES HAMEAUX 5

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal du 11 décembre 2025 approuvant le PLU

Echelle : 1/2500e

LEGENDE :

Limite de zone

zh

 Secteur concerné par une zone humide avérée de classe A (DRIEAT) à préserver

Espaces boisés classés

OAP

Emplacements réservés

Bande de protection de 50 m autour des massifs boisés de plus de 100 ha

Sites Urbains Constitués (SUC)

Espace vert à protéger (EVP)

Faisceau lignes électriques

Mares et bassins à protéger au titre de l'article L.151-23

Linéaire d'implantation à l'alignement

Protection du linéaire commercial

Couloir de 30 m de part et d'autre des lignes électriques aériennes

Secteur de taille et de capacité limitées (STECAL)

Murs de clôture structurant

Venelles

Bâti de caractère

Arbres remarquables

Petit patrimoine (Ex : Lavoir, puits)

Cône de vue

Vue remarquable

Changement de destination

Zones de risques autour de la société Terres Bocage Gatinais

Zone d'effets létaux

Zone d'effets indirects

